Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Burkina Faso

Analyse des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles

Note de synthèse

Burkina Faso

Analyse des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles

Note de synthèse

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2021

CITER COMME SUIT

FAO. 2021. *Burkina Faso – Analyse des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles: Note de synthèse*. Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2021

Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou telles organisations, produits ou services. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale française est celle qui fait foi».

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photo de couverture: ©FAO/Giulio Napolitano

Table des matières

Introduction 1
Méthodologie de l'étude 2
État des lieux des conflits 3
Causes et moteurs des conflits 6
Cartographie des protagonistes 8
Impact des conflits 10
Mécanismes et stratégies de gestion des conflits 13
Conclusions et recommandations 15

Introduction

Au Burkina Faso, l'exacerbation des conflits liés aux ressources naturelles et la dégradation rapide de l'insécurité constituent une source de préoccupation majeure, à la fois pour les pouvoirs publics et pour les populations. Ces phénomènes se répercutent négativement sur la sécurité et les conditions d'existence des populations, ainsi que sur la cohésion sociale, la stabilité et la paix.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional intitulé *«Renforcer la résilience des populations pastorales et agropastorales transfrontalières dans les zones prioritaires du Sahel»* (projet du Réseau mondial contre les crises alimentaires [GNAFC]), exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH) du Burkina Faso et financé par la Commission européenne (Programme de partenariat FAO-Union européenne du GNAFC), une étude portant sur l'analyse des conflits a été réalisée. De manière générale, l'objectif de la présente note de synthèse consiste à: (i) dresser l'inventaire des conflits liés aux ressources naturelles et des autres conflits dans l'espace rural; (ii) identifier des initiatives en matière de prévention et de gestion des conflits; et (iii) formuler des propositions pour améliorer l'efficacité des mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

En plus des éléments de méthodologie qui ont été privilégiés dans le cadre de l'analyse menée au Burkina Faso, la note de synthèse présente les résultats majeurs obtenus au terme des investigations. Les éléments abordés comprennent un état des lieux des conflits au Burkina Faso, la typologie, les causes et les moteurs de conflits, la cartographie des parties prenantes, les impacts des conflits, les stratégies de gestion de ces derniers, ainsi que des éléments de conclusion et de recommandation.

Figure 1. Zones d'intervention du projet *«Renforcer la résilience des populations pastorales et agropastorales transfrontalières dans les zones prioritaires du Sahel»*

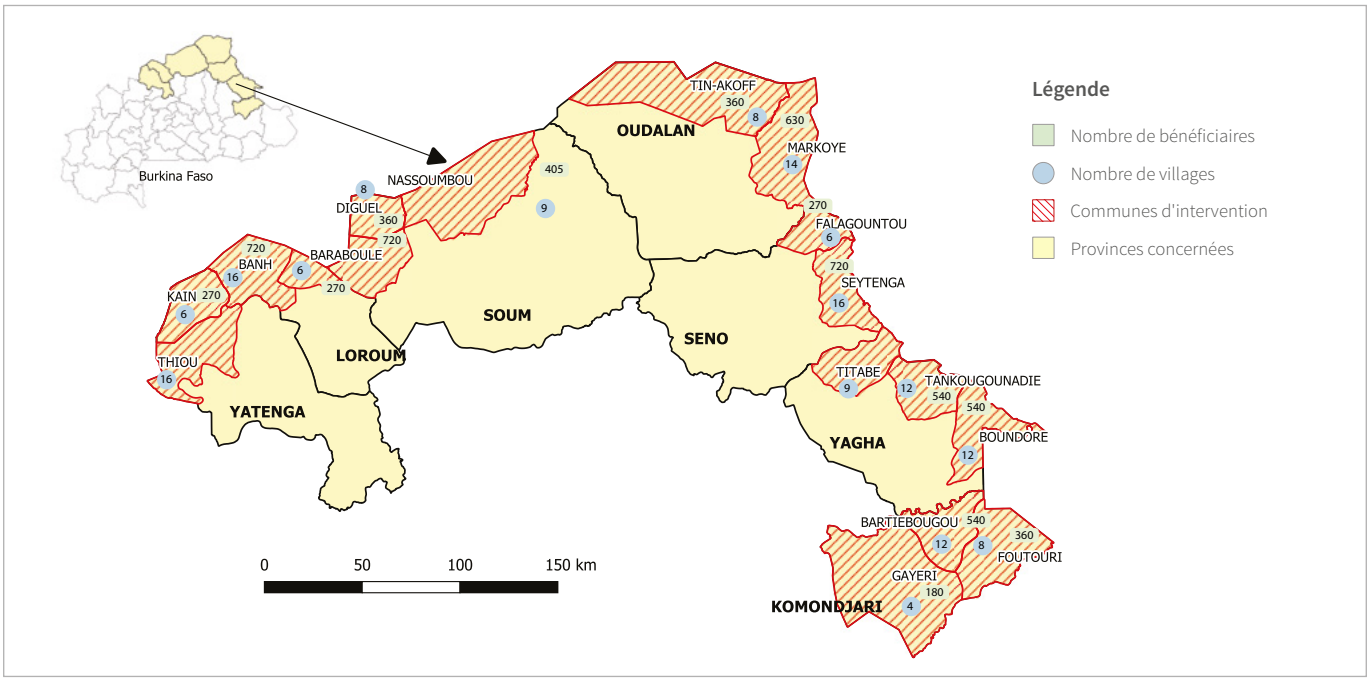

Source: FAO. 2020. *Projet GCP/SFW/516/EC*. Document interne.

Méthodologie de l'étude

Les options méthodologiques mises en œuvre dans le cadre de cette étude ont associé une revue documentaire et la collecte de données sur le terrain à travers des groupes de discussion et des entretiens dans les régions de l'Est, du Sahel, du Nord et du Centre-Nord du Burkina Faso. De manière générale, l'étude a été menée suivant cinq grandes étapes décrites comme suit:

La première étape de la démarche a consisté en une analyse de la littérature disponible au sujet de la thématique de l'étude.

La deuxième étape a été consacrée à la collecte des données sur le terrain dans les régions de l'Est, du Sahel, du Nord et du Centre. Pour réaliser cette collecte, les participants aux groupes de discussion et les personnes ressources interrogées ont été choisis sur la base de:

- leur implication dans la mise en œuvre des activités de développement rural;
- leurs actions dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits;
- leurs initiatives en faveur de la sécurité et de la paix sociale.

Au total, 13 réunions des groupes de discussion et 38 entretiens ont été réalisés, qui ont touché directement 158 personnes (45 dans la région de l'Est, 34 dans la région du Sahel, 71 dans la région du Nord et huit dans la ville de Ouagadougou).

La troisième étape de la démarche méthodologique a été consacrée au traitement des données collectées, à l'aide du logiciel Microsoft Excel.

La quatrième étape de l'étude a consisté à valider le rapport d'analyse des conflits. Sa réalisation a nécessité l'appui d'un groupe restreint d'experts nationaux dans le domaine des conflits mobilisés pendant trois séances de travail, ainsi que l'organisation d'un atelier national de validation du rapport de l'étude[1].

En dépit de la pertinence de la méthodologie adoptée pour conduire ce travail d'analyse, il convient de relever un certain nombre de limites objectives à l'étude. Ces limites sont: (i) la collecte des données au niveau des chefs-lieux des régions, sans avoir pu organiser des rencontres avec des pasteurs et agropasteurs au niveau des communes; (ii) l'absence de certaines données statistiques et l'indisponibilité de supports documentaires auprès de certaines structures; et (iii) l'aspect sensible de la thématique de l'étude, menée dans un contexte d'insécurité incitant les personnes interrogées à répondre parfois avec beaucoup de réserve.

[1] Ces séances se sont tenues le 22 et le 23 octobre 2019 à Koudougou et le 28 et le 29 novembre 2019 et le 19 février 2020 à Ouagadougou. L'atelier national de validation du rapport d'étude a été organisé à Ouagadougou le 21 février 2020.

État des lieux des conflits

Les statistiques rapportées par l'étude concernant l'état des lieux des conflits au Burkina Faso démontrent l'ampleur du problème analysé et la large prédominance des conflits fonciers ruraux avec 2 394 cas, soit 95,76 pour cent. Les conflits ayant pour fondement l'exploitation minière ont concerné en revanche 106 cas, soit un taux de 4,24 pour cent (figure 2).

Figure 2. Nombre de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles au Burkina Faso de 2013 à 2018

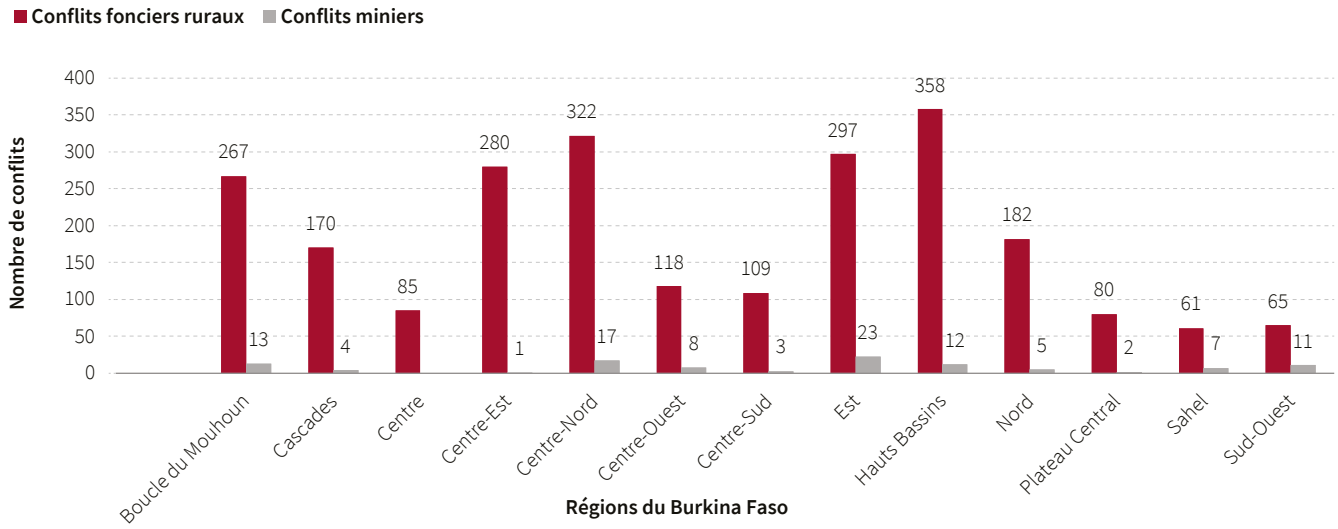

Source: Données du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale de 2013 à 2018.

L'étude réalisée par le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale (2019)[2] révèle que les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles apparaissent dans toutes les régions du Burkina Faso. Les régions qui enregistrent le plus grand nombre de conflits sont celles des Hauts-Bassins, du Centre-Nord, de l'Est, du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun. En effet, une étude réalisée en 2015 par le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique a mis en exergue le fait qu'en moyenne, 36,3 pour cent des conflits enregistrés dans les régions sont liés à l'exploitation des ressources naturelles. Cette moyenne nationale a plus que doublé selon l'étude actualisée en 2018 (qui concerne la période allant de 2015 à 2017) avec une valeur de 90,96 pour cent de conflits qui sont liés à l'exploitation des ressources naturelles. Cette forte croissance des situations conflictuelles est essentiellement due à l'augmentation continue des conflits fonciers ruraux.

En termes de typologie, les investigations ont montré qu'en définitive, au Burkina Faso, les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles demeurent principalement rattachés au foncier et aux ressources minières (tableau 1).

[2] Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale. 2019. *Situation des conflits dans les régions du Burkina Faso de 2012 à 2019.*

Tableau 1. Typologie des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles au Burkina Faso

Types de conflit	Parties prenantes
Conflits fonciers (ruraux et urbains) • Conflits autour des cultures (conflits entre agriculteurs). • Conflits entre agriculteurs et éleveurs. • Conflits entre éleveurs sédentaires et transhumants. • Conflits sur les limites de villages. • Conflits sur l'occupation illégale des pistes à bétail. • Conflits sur l'occupation illégale des zones pastorales/ de pâture. • Conflits autour de l'eau. • Conflits entre pêcheurs et éleveurs. • Conflits autour de l'exploitation des ressources ligneuses et herbacées (y compris entre éleveurs et forestiers). • Conflits entre acheteurs et vendeurs de parcelles. • Conflits entre propriétaires de parcelles.	Agriculteurs, agropasteurs, éleveurs, éleveurs-agriculteurs, agriculteurs-éleveurs (MRAH, 2018)[3], migrants agricoles, chefs de village, chefs de terre, autorités coutumières, autorités religieuses, propriétaires fonciers, exploitants des produits forestiers ligneux, maraîchers, et pêcheurs.
Conflits miniers • Conflits entre orpailleurs et sociétés minières. • Conflits entre orpailleurs et population. • Conflits entre sociétés minières et population.	Sociétés minières, orpailleurs, éleveurs, agriculteurs, chefs de terre, populations locales.

Source: Recherche bibliographique et données d'enquête dans le cadre de la présente étude.

Les conflits fonciers résultent des confrontations liées à l'accès et/ou à l'exploitation des terres et des ressources naturelles (végétaux, eau, cure salée, etc.). Ils traduisent les difficultés de la cohabitation des activités productives dans l'espace rural.

Difficultés d'accès aux ressources pastorales

La transhumance nationale et transfrontalière engendre des impacts négatifs résultant des conflits entre les usagers des espaces ruraux. Ces conflits sont principalement liés à l'accès aux ressources pastorales (pâturages, points d'eau, résidus de récolte, cures salées). L'occupation des espaces pastoraux par les agriculteurs, l'obstruction des pistes à bétail par les champs, le non-respect des calendriers de récolte et de semis détériorent fortement les relations entre agriculteurs sédentaires et pasteurs transhumants. Cela favorise l'éclatement de conflits liés aux dégâts des champs pendant la traversée des transhumants (Conseil Ouest Africain pour la Recherche et le Developpement Agricole [CORAF/WECARD], 2015)[4].

[3] Dénomination des acteurs telle que convenue dans la cartographie des risques intégrés dans le secteur de l'élevage au Burkina Faso (MRAH, 2018).

[4] CORAF/WECARD. 2015. *Transhumance transfrontalière et conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest.* Dakar, CORAF/WECARD. 94 p.

Les conflits relatifs aux ressources minières sont principalement liés à l'exploitation de l'or qui ne tient pas compte des besoins des autres utilisateurs des ressources naturelles. Pour l'essentiel, il s'agit: (i) des conflits entre les orpailleurs et les sociétés minières; (ii) des conflits entre les orpailleurs et les populations locales; et (iii) des conflits entre les sociétés minières et les populations locales.

En ce qui concerne la crise sécuritaire, les principaux traits caractéristiques de la situation du pays sont les suivants:

- l'expansion de l'insécurité dans les zones frontalières avec le Mali et l'implantation de groupes armés non étatiques dans certaines provinces, comme celle du Soum par exemple;
- la multiplication des affrontements violents intercommunautaires dans un contexte où l'intervention des groupes d'autodéfense («*Koglweogo*»)[5] contribue à accroître les tensions dans le champ de la sécurité;
- l'amplification des conséquences découlant des attaques fréquentes perpétrées par les groupes armés non étatiques, notamment l'augmentation exponentielle du nombre de personnes déplacées internes (PDI) qui a atteint plus d'un million d'individus en août 2020 et la fermeture de près de 2 000 écoles primaires et établissements d'enseignement secondaire.

L'analyse des données collectées par Action anticipée pour les conflits et les déplacements au Burkina Faso (FAO, 2020)[6] montre que les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et de l'Est constituent les zones où l'insécurité a connu la plus forte hausse en Afrique de l'Ouest au cours des deux dernières années. Entre le 1er janvier et le 17 octobre 2020, ces régions ont enregistré 461 incidents sécuritaires (principalement des attaques armées, des actes de violence contre des populations civiles et l'utilisation d'engins explosifs artisanaux). Cela représente une moyenne de 1,5 événement violent par jour au cours de la période considérée.

[5] Le développement de ces milices est lié à la crise socio-politique et à la perte de contrôle du secteur de la sécurité par les pouvoirs publics. Les autorités ont toléré l'intervention des «*Koglweogo*» de façon informelle pour suppléer l'absence des forces de sécurité dans certaines zones enclavées. Par la suite, ces milices ont commencé à se constituer en associations pour être légalement reconnues et elles ont instauré une justice privée.

[6] FAO. 2020. *Action anticipée pour les conflits et les déplacements (ACLED) au Burkina Faso. Leçons clé et recommandations.* Note interne.

Causes et moteurs des conflits

En ce qui concerne les causes structurelles et les moteurs des conflits liés aux ressources naturelles, l'étude a proposé de les regrouper en fonction des types de conflits (Service Allemand de Développement [DED], 2006[7]; CORAF/WECARD, 2015). De manière générale, les principales causes structurelles à retenir sont les suivantes:

- Des causes transversales qui peuvent occasionner les conflits liés aux ressources naturelles. Il s'agit: (i) des causes liées à l'administration (absence de services publics adaptés aux besoins des populations, dysfonctionnement de l'administration, laxisme, corruption, impunité, défaillance de l'autorité); (ii) des causes économiques (mauvaise répartition des ressources économiques, déficit de gouvernance économique, détournement des ressources publiques); (iii) des causes sociales (perte des valeurs sociales, crise au sein de la famille, pesanteurs socioculturelles, méconnaissance des droits et devoirs des citoyens); (iv) le défaut d'implication des citoyens; et (v) l'absence de volonté et la faible aptitude des instances locales à appliquer les principes de bonne gouvernance.
- Les causes spécifiques des conflits fonciers ruraux sont entre autres: (i) la faible disponibilité des terres par rapport aux demandes; (ii) le problème des limites des champs; (iii) la méconnaissance et la mauvaise interprétation de la loi foncière; (iv) la forte compétition autour des ressources limitées; (v) les dégâts causés dans les champs par les animaux; (vi) la mise en culture des espaces pastoraux; (vii) la difficulté de concilier le droit coutumier et la loi foncière; et (viii) la forte croissance démographique.
- Les conflits miniers sont liés à: (i) l'octroi des permis d'exploitation, sans recueillir au préalable l'avis des propriétaires terriens; et (ii) le retrait des terres par l'administration au profit des sociétés minières. L'installation anarchique des orpailleurs et les pratiques qu'ils développent ont également causé des conflits (utilisation sans contrôle des métaux lourds qui causent des intoxications du bétail et la diminution de la fréquence spécifique de certaines espèces fourragères).
- La crise sécuritaire qui comporte de multiples racines, notamment: (i) l'acuité des défis économiques et sociaux résultant de la faiblesse des opportunités d'emplois et de revenus pour les populations; (ii) l'aggravation des fractures sociales; et (iii) le déficit de gouvernance légitime.

En plus de ces principales causes, l'étude a identifié une série de facteurs de causalité liés essentiellement à: (i) l'augmentation démographique (3,1 pour cent) qui apparaît comme l'une des causes des conflits liés aux ressources naturelles; (ii) le caractère extensif du système de production agricole qui est une cause structurelle de conflit dans un contexte où la majorité de la population vit en milieu rural avec comme principales activités l'agriculture et l'élevage; (iii) le non-respect des lois et textes réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles; (iv) la politique, avec en particulier

[7] Service Allemand de Développement (DED). 2006. *Les conflicts liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Benin.* Bonn, DED. 78 p.

des oppositions souvent transposées dans les relations entre les acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles au niveau local; (v) le sentiment d'injustice (Promediation, 2018)[8] au niveau de certaines populations des régions du Sahel et de l'Est qui jugent insuffisant l'accompagnement de l'État (enclavement des localités, déficit d'infrastructures socio-économiques, etc.); et (vi) la combinaison des causes: l'installation de nouvelles populations et l'accroissement démographique contribuent à l'extension de la mise en culture qui, associés à une demande croissante de bois-énergie et à l'augmentation de la présence des éleveurs, font accroître la pression exercée sur la végétation (Robert, 2012)[9].

En menant une observation spécifique des facteurs de conflictualité, l'étude révèle l'existence de plusieurs causes et moteurs localisés des conflits inhérents à l'exploitation des ressources naturelles dans la zone d'intervention du projet. Ces causes sont principalement de trois ordres:

- La mauvaise gouvernance de l'espace agropastoral: en effet, les animaux n'ont pas accès aux plans d'eau pour leur abreuvement par manque de pistes d'accès. En saison pluvieuse, l'espace pastoral est cultivé, souvent même jusqu'aux abords des retenues d'eau. Des zones de pâture existent dans les 17 communes d'intervention du projet, mais ces espaces ne disposent ni d'arrêté de reconnaissance, ni de charte foncière locale.
- Le refus de la médiation et du règlement à l'amiable, notamment dans les communes de Sollé, Banh et Thiou dans la région du Nord: ce refus a notamment eu pour conséquence la transmission de plusieurs dossiers à la justice.
- L'intensification des conflits armés et l'amplification des mouvements migratoires qui entraînent un déplacement massif de la population, souvent avec leurs animaux: ce phénomène engendre une pression accrue sur les ressources naturelles, alors que les propriétaires fonciers n'ont plus assez d'espace pour cultiver. Malgré les actions de prévention et de gestion des conflits menées à travers les mécanismes existants, plusieurs conflits n'ont pas pu être apaisés au niveau local et départemental.

[8] Promediation. 2018. «*Note d'analyse sur la situation dans l'Est du Burkina Faso*», In: *The Social Roots of Jihadist Violence in Burkina Faso's North, Rapport ICG,* n°254, 12 octobre 2017.

[9] Robert, E. 2012. *La mise en eau du lac du barrage de Bagré, révélatrice et amplificatrice de conflits préexistants.* (Burkina Faso), UMR 5563 CNRS GET, Université de Toulouse III.

Cartographie des protagonistes

Quels que soient les types de conflits considérés et les facteurs qui les déterminent, l'étude identifie une série de protagonistes. La description de ces acteurs en conflit met en exergue leurs intérêts, leurs perceptions, leurs pouvoirs et leurs stratégies.

Certaines de ces caractéristiques sont d'ailleurs conformes à celles retenues par Schönegg *et al.* (2006)[10], ainsi que par Wangrawa (2018)[11] et Nanéma (2018)[12]. Par conséquent, elles ont été enrichies avec les résultats des groupes de discussion organisés dans le cadre de la présente étude. Les pasteurs transhumants peuvent être des transhumants nationaux ayant changé de province ou de région ou encore les Maliens ou Nigériens qui traversent le Burkina Faso à destination du Togo, du Bénin ou du Ghana. Les intérêts, les relations avec les autres, les perceptions, les pouvoirs, ainsi que les stratégies des parties prenantes demeurent très différents.

Sur la base de ces caractéristiques, l'étude retient plusieurs catégories d'acteurs. De manière synthétique, et en partant de leurs intérêts spécifiques, ces acteurs se présentent comme suit:

- Les agriculteurs et/ou agropasteurs et les organisations respectives: ils restent intéressés par l'accès à la terre, le contrôle de ces terres, la protection de leurs champs et l'accroissement de leurs productions.
- Les éleveurs sédentaires (autochtones): une grande partie des préoccupations des éleveurs concernant leur zone d'attache est de sécuriser leurs droits sur ces terres. Ils cherchent à nouer de bonnes relations avec les agriculteurs sédentaires et l'administration, afin de négocier et garantir leurs droits d'accès aux ressources naturelles. Ils entretiennent également avec les transhumants des relations fondées sur des échanges de services.
- Les pasteurs allogènes ou transhumants: les pasteurs transhumants peuvent être des transhumants nationaux ayant changé de province ou de région, à la recherche de meilleurs pâturages sécurisés ou encore les Maliens ou Nigériens qui traversent le Burkina Faso à destination du Togo, du Bénin ou du Ghana. Cette mobilité transfrontalière a pour but de permettre aux animaux de compléter leur cycle de croissance.
- Les forces de défense et de sécurité (militaires, gendarmes, policiers, [FDS]): en fonction de la spécificité des différents corps qui les composent, des missions précises leur sont confiées. Mais, de manière générale, ces FDS collaborent avec les acteurs pour assurer diverses missions d'intérêt général.
- Les collectivités territoriales (communes, régions): les collectivités sont censées œuvrer en faveur de la coexistence pacifique entre les citoyens. Elles répondent aux attentes des populations qui sont leurs électeurs et mobilisent des financements pour le développement.

[10] Schönegg *et al*. 2006. *Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Benin.* Deutscher Entwicklungsdienst (DED).

[11] Wangara, A. 2018. *Contribution au développement durable du pastoralisme transhumant dans la province de la Gnagna au Burkina Faso*. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme de Master Professionnel en Pastoralisme (promotion 2017-2018). Centre Régional AGRHYMET.

[12] Nanéma, S. L. 2018. *Renforcement de la résilience des pasteurs face aux risques climatiques et épizootiques dans la région du Sahel au Burkina Faso: cas de la province du Séno*. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme de Master Professionnel en Pastoralisme (promotion 2017-2018). Centre Régional AGRHYMET

- Les services étatiques (Ministères en charge de l'administration du territoire, de l'élevage, de l'agriculture, de l'environnement, des droits humains, de la solidarité nationale et des finances): les services étatiques ont pour mandat de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à la coexistence pacifique sur le territoire national. Ils apportent un appui et des conseils pour améliorer les productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques.
- Les associations professionnelles d'éleveurs: les organisations de la société civile pastorale sont constituées pour défendre les intérêts de leurs adhérents. Elles cherchent à faire prendre en compte les préoccupations de leurs membres aux échelles locale, régionale et nationale, en assurant la représentation des intérêts collectifs des éleveurs. La société civile pastorale s'emploie à mener des actions de plaidoyer et de *lobbying* en faveur des éleveurs et des pasteurs.
- Les partenaires au développement (nationaux et internationaux): à travers leurs missions et objectifs, ces organisations définissent leur perception et vision du développement, ainsi que les profils des groupes cibles. Pour l'essentiel, les actions entreprises par les partenaires au développement comprennent des opérations d'urgence, des actions de développement et des initiatives d'appui au renforcement de la cohésion sociale et à la consolidation de la paix.
- Les autorités coutumières: les chefs coutumiers sont responsables de l'organisation sociale et politique au niveau des communautés ethniques. Les règles traditionnelles en vigueur au sein des royaumes, cantons ou villages permettent aux populations de vivre en paix et dans la cohésion sociale. Aussi importantes que soient ces autorités coutumières, il convient de souligner que leur pouvoir a diminué face à l'avancée de l'administration moderne.
- Les autorités religieuses: les chefs religieux (musulmans, chrétiens ou religions traditionnelles) apportent divers appuis aux populations. Ils prônent l'entente et la cohésion sociale. Les actions qu'ils mènent s'inscrivent dans le cadre du respect de la dignité humaine.
- Les groupes armés non étatiques: il s'agit de groupes internationaux comme l'État islamique dans le Grand Sahara qui mène des opérations dans le Sahel burkinabé, mais aussi de mouvements locaux (en l'occurrence «Ansarul Islam» qui a été créé par Malam Ibrahim Dicko, un prêcheur originaire de la province du Soum).
- Les autres acteurs: ces derniers peuvent être considérés comme des acteurs indirects ou invisibles, comme les ressortissants vivant à l'étranger, les hommes politiques, les acteurs des médias ou les organisations de la société civile, qui vivent souvent hors des localités où se manifestent les conflits mais qui peuvent les influencer.

Impact des conflits

En termes d'impacts, les investigations menées au cours de l'étude montrent que les conflits inhérents à l'exploitation des ressources naturelles touchent directement aux facteurs de production (foncier et ressources naturelles). Ces impacts sont généralement repérables à trois niveaux: (i) atteinte à l'intégrité physique des membres des communautés (coups et blessures, pertes en vies humaines); (ii) détérioration des conditions d'existence et des richesses des populations (destruction de biens, retraits de terres, exclusion des migrants de certaines localités, etc.); et (iii) bouleversement de la paix et de la cohésion sociale (division au sein des communautés, fragilisation de la cohésion, menace de l'harmonie entre les sociétés, déplacement des populations). L'ampleur des conséquences aboutit parfois à la perte d'identité culturelle de certains groupes marginalisés.

L'approche sociétale appliquée au cours de l'étude a permis d'identifier une influence directe du statut de l'individu ou du groupe considéré sur le type d'impact pouvant résulter des conflits. En effet, les résultats des observations montrent nettement que l'amplification des conflits afférents aux ressources naturelles dépend du statut des personnes engagées. De manière générale, les acteurs allogènes estiment que les procédures de règlement des conflits qui les opposent aux populations autochtones sont souvent biaisées. Les hommes et les jeunes sont les plus impliqués dans les conflits violents, tandis que les femmes en sont généralement les victimes.

S'agissant de la crise sécuritaire qui affecte le pays, elle entraîne des impacts négatifs sur les communautés pastorales et agropastorales, notamment chez les peuls et les touaregs en raison de leur forte tradition pastorale. Quant aux autres groupes ethniques, en l'occurrence les Mossi et les Gourmantché, ils ne sont guère épargnés.

Les conséquences des conflits se font durement ressentir chez les communautés. Cela s'explique au moins par deux raisons essentielles:

- Les conflits ont des effets sur les populations qui en sont les victimes (conflits liés à la chefferie, aux tensions entre ethnies, etc.) et subissent des coups et blessures, avec parfois des pertes en vies humaines. Il s'ensuit des divisions entre les familles et au sein des familles, des exclusions, des humiliations, une perte de la cohésion sociale. Au niveau du climat social, la fracture est souvent tellement grande que des familles sont obligées de migrer.
- On assiste à la destruction des moyens d'existence (habitations et vivres) souvent à cause des incendies provoqués (cas des conflits communautaires) et des retraits de biens (ressources financières, vivres, terres de culture, animaux).

Les chefs de famille demeurent particulièrement affectés par ces conflits et sont souvent contraints à abandonner leurs foyers. En effet, selon les témoignages recueillis par l'étude, certains groupes armés non étatiques s'attaquent principalement aux hommes et cherchent à enrôler les jeunes. Quant aux femmes, qui représentent environ 70 pour cent des PDI, elles sont profondément affectées par de multiples exactions.

Face à la fermeture de plusieurs écoles, des cours intensifs et des examens de rattrapage ont été organisés pour l'année scolaire 2018/19. Quant à l'année scolaire 2019/20, les enseignants affectés dans des zones où se déroulent des affrontements entre l'armée et les groupes armés non étatiques ont été tout simplement redéployés ailleurs.

Sur le plan de la culture, les rites et les actes religieux sont fortement perturbés par l'intervention des groupes armés non étatiques qui dénoncent certaines pratiques musulmanes et qualifient d'ennemis ceux qui collaborent avec l'État. Des responsables religieux (musulmans et chrétiens) ont été assassinés et/ou enlevés. Plusieurs d'entre eux se sont déplacés, d'autres sollicitent la protection des FDS pendant les moments de grandes prières (prières de vendredi, messes, cultes) qui se déroulent dans les différentes parties du pays.

Au niveau des services techniques, des projets et des programmes, ainsi que des organisations non gouvernementales et associations, l'étude a constaté des vols de matériels roulants (véhicules, motos). À cause de l'aggravation de l'insécurité, certains représentants des services de l'État et élus ont été contraints à quitter leurs localités de résidence.

L'expansion de la menace sécuritaire entraîne d'autres conséquences. Ainsi, en ce qui concerne la production minière, certaines mines d'or ne fonctionnent plus à plein temps, tandis que d'autres sont victimes d'attaques.

Au niveau social, la confiance s'est dégradée à un niveau tel que les familles refusent d'héberger des inconnus contrairement à la tradition. Parfois, des membres d'une même famille ou de familles voisines se suspectent mutuellement.

L'insécurité a aussi des conséquences sur la mobilité du bétail. Certaines zones de pâture et de repli sont devenues inaccessibles, des trajectoires de mobilité d'animaux sont modifiées et de bons pâturages abandonnés.

En ce qui concerne la zone d'intervention du projet GNAFC, certains services techniques sont absents de plusieurs communes pour des raisons sécuritaires. De plus, de nombreux bénéficiaires ont été contraints de se déplacer (provinces du Loroum, de la Komondjari, de l'Oudalan, du Soum et du Yatenga).

Les interventions du projet contribuent à influencer positivement la dynamique des conflits (renforcement de la cohabitation pacifique et de la cohésion sociale), grâce aux impacts générés par les actions suivantes:

- Le renforcement de la résilience des ménages les plus vulnérables qui bénéficient d'un ensemble intégré d'activités (espèces, cash+, redistribution du cheptel, etc.).
- L'aménagement d'espaces de promotion de la paix en faveur des activités de formation (champs-écoles agropastoraux, clubs Dimitra, etc.).
- La promotion de l'autonomisation économique des jeunes et des femmes, grâce à la création d'unités de transformation agropastorale.
- L'établissement de systèmes d'accès inclusifs aux ressources et aux infrastructures pastorales.

Mécanismes et stratégies de gestion des conflits

Dans la zone d'intervention du projet, les populations ont recours à divers mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Ces mécanismes sont d'ordre traditionnel, formel et non formel. Il convient de mentionner l'existence de mécanismes de gestion des conflits liés à la transhumance mis en place avec le soutien de l'État et des agences de coopération. Il existe également un mécanisme prenant en charge les conflits communautaires: l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires. Toutefois, l'efficacité des différents mécanismes demeure relativement faible. Dans cette perspective, des recommandations ont été formulées par l'etude et quelques actions à inscrire dans un projet sensible aux conflits ont été proposées.

Pour ce qui est de l'adaptation aux situations conflictuelles, les enquêtes ont révélé que les populations développent, pour faire face aux conflits, des stratégies endogènes ou suggérées par les structures d'encadrement (services techniques et projets de développement). Ainsi, dans le cadre de l'amélioration des productions agricoles et pastorales, les stratégies utilisées sont, entre autres, l'application des techniques de conservation des eaux et des sols (cordons pierreux, zaï, demi-lunes, digues filtrantes, agroforesterie) et l'utilisation de semences améliorées. Dans le domaine des productions animales, on observe les pratiques de la culture fourragère, de la fauche et la conservation du fourrage, l'amélioration génétique à travers l'insémination artificielle, l'optimisation de l'utilisation de résidus de culture, la complémentation avec les sous-produits agro-industriels, le traitement des pailles à l'urée, etc. Les résultats de l'étude montrent également que:

- Pour éviter de détenir de grands troupeaux, quelques pasteurs et agropasteurs procèdent à la division par lots de leur bétail, qui sont conduits dans différents espaces. Ainsi, certaines familles de la région du Sahel ont envoyé une partie de leurs animaux dans les régions du Sud (Centre-Est, Centre-Sud, Sud-Ouest, Cascades, Centre-Ouest) ou hors du pays.
- Certains migrants agricoles entretiennent de bonnes relations avec les propriétaires fonciers afin d'éviter d'être dépourvus de terre.
- La collaboration entre les parties prenantes aux conflits liés aux ressources naturelles (en l'occurrence ceux entre agriculteurs et éleveurs) et les responsables des mécanismes de prévention et de gestion des conflits facilite l'adoption de solutions à l'amiable.
- La sécurisation des espaces pastoraux (zones pastorales, zones de pâture, pistes à bétail et aires de repos) contribue à réduire le potentiel de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Par ailleurs, pour faire face aux différentes menaces, notamment l'effritement de la cohésion sociale, entraînées par les conflits armés qui perturbent la vie des communautés, les populations interrogées au cours de l'étude affirment avoir développé de multiples stratégies.

En ce qui concerne les stratégies mises en œuvre par les pasteurs et agropasteurs, l'étude retient que: (i) ces populations se déplacent pour se mettre à l'abri des groupes armés non étatiques; (ii) elles utilisent les moyens de communication disponibles, si la situation le permet;

(iii) elles obéissent aux groupes armés non étatiques si cela permet de garantir leur survie; et (iv) certains acteurs collaborent avec les FDS.

Dans le cas spécifique des services techniques de l'État, les projets et programmes adoptent aussi des stratégies pour accompagner et soutenir la population. Dans ce cadre, l'étude a relevé plusieurs constatations:

- Dans actions de formation et de sensibilisation sur la prévention et la gestion des conflits ont été organisées dans six régions du pays (Boucle du Mouhoun, Cascades, Est, Hauts-Bassins, Nord et Sahel) par la Direction générale de l'aménagement du territoire et la Direction générale des espaces et aménagements pastoraux de 2018 à 2019 (Direction générale des espaces et aménagements pastoraux, 2019 et 2020)[13]. En fonction de la situation, l'administration générale a déclaré l'état d'urgence et instauré un couvre-feu sur une partie du territoire, y compris sur la zone d'intervention du projet. La sensibilisation est permanente pour faciliter la collaboration entre la population et les FDS.
- Le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique a entrepris des actions de sensibilisation et de formation sur la prévention et la gestion des conflits communautaires, ainsi que sur la culture de la tolérance et de la paix.
- Au niveau du département ministériel chargé de l'agriculture, on utilise une plateforme d'assistance par téléphone («E-Vulgarisation») et la radio afin d'apporter un appui et des conseils aux producteurs, en mettant l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la productivité agricole et animale. Il en est de même des services en charge de l'élevage, de l'eau et de l'environnement qui mettent en avant les communications téléphoniques et électroniques.
- Au niveau des services chargés de l'action sociale, les responsables locaux et les élus se sont mobilisés afin de doter la population locale en vivres et autres produits. Les représentants locaux de ces services et les personnes ressources locales sont aussi mises à contribution pour dispenser des formations.

Les incidents sécuritaires ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines et des destructions de biens. Les personnes déplacées à Thiou (province du Yatenga) sont hébergées dans des camps et par des familles d'accueil. Dans la province de l'Oudalan par exemple, les populations se déplacent vers Gorom-Gorom. Dans la province du Soum, les déplacés internes sont accueillis dans trois camps situés à Djibo, Kelbo et Arbinda. Les familles qui ont quitté Arbinda se sont déplacées vers Dori. En cas de déplacements massifs, des psychologues sont envoyés par le Ministère en charge de la solidarité nationale pour apporter un secours aux victimes.

[13] Direction générale des espaces et aménagements pastoraux (DGEAP). 2019. *Rapport annuel d'activités de l'année 2018*; Direction générale des espaces et aménagements pastoraux. 2020. *Rapport annuel d'activités de l'année 2019.*

Conclusions et recommandations

Dans le souci d'améliorer la prévention et la gestion des conflits liés ou non à l'exploitation des ressources naturelles et à l'insécurité dans certaines parties de la zone d'intervention du projet GNAFC, les recommandations ci-dessous ont été formulées:

- **À l'attention du Gouvernement:** (i) améliorer la communication et la collaboration entre les populations et les FDS, encourager l'utilisation de numéros verts et favoriser la collaboration entre elles; (ii) mobiliser les moyens humains, techniques, matériels et financiers internes et externes pour la mise en œuvre des actions en faveur du rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire; (iii) poursuivre l'élaboration de projets et de programmes d'urgence inclusifs pour contenir la crise sécuritaire et humanitaire, apporter aux ménages touchés un soutien psychologique, sanitaire, alimentaire et autres matériels de première nécessité; et (iv) prendre des mesures pour sauvegarder leurs moyens d'existence.

- **À l'attention de l'équipe du projet GNAFC et des responsables des autres projets en cours d'exécution:** tenir compte de la situation d'insécurité et être flexible dans la mise en œuvre.

- **À l'attention des partenaires techniques et financiers:** accompagner la mobilisation des ressources financières pour soutenir l'État dans la gestion de la crise sécuritaire et humanitaire, à travers l'élaboration de projets d'urgence et de réhabilitation et la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

- **À l'attention des populations:** (i) renforcer leur participation à la mise en œuvre des actions d'urgence et de réhabilitation entreprises à leur intention; et (ii) s'impliquer activement dans la mise en œuvre des stratégies de prévention et de gestion des conflits qui seront initiées par l'État et ses partenaires, en privilégiant notamment le volontariat.

À **court et moyen termes**, il faut mettre en œuvre des actions de soutien à celles d'urgence dans la durabilité, en prenant en compte la résolution des causes structurelles des conflits. Ainsi, les recommandations sont les suivantes:

- **À l'attention du Gouvernement:** (i) renforcer la cohésion sociale, à travers la mise en place et l'opérationnalisation de relais communautaires; (ii) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs des différents mécanismes de prévention et de gestion des conflits; et (iii) renforcer la prise en compte de la thématique prévention et gestion des conflits dans la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

- **À l'attention des partenaires techniques et financiers:** (i) appuyer les actions du Gouvernement en matière de sécurité et de mise en œuvre d'actions en faveur de la paix, du développement inclusif, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population; et (ii) mobiliser des ressources financières et un appui technique à leur mise en œuvre.

À **moyen et long termes**, il faut mettre en œuvre des actions permettant de résoudre les causes structurelles des conflits et d'assurer le développement. Ainsi, les recommandations sont les suivantes:

- **À l'attention du Gouvernement:** élaborer et mettre en œuvre des actions de développement économique et social, conformément aux politiques et stratégies avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

- **À l'attention des partenaires techniques et financiers:** soutenir les analyses prospectives, les projets et les programmes de développement inclusifs initiés par le Gouvernement et les acteurs du domaine agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique.

La formation dispensée au Sahel sur la «*Clinique de programmation pour concevoir des interventions sensibles aux conflits: Guide facilitation*» par la FAO a permis de formuler des recommandations spécifiques au projet qui peuvent être incorporées dans le cadre de résultats. En ce qui concerne l'intervention du projet au Burkina Faso, plusieurs recommandations importantes ont été formulées.

S'agissant du potentiel d'opposition:

- Renforcer les efforts de sensibilisation et de communication ciblant tous les acteurs concernés, en mettant l'accent sur le mandat de la FAO et l'engagement à respecter les principes de neutralité, conformément à l'approche humanitaire.
- Introduire une plus grande flexibilité dans la conception du projet, afin de faciliter le réajustement des interventions dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins des PDI et des communautés hôtes.

S'agissant de l'évaluation de l'impact de l'intervention sur la paix et les conflits:

- Réaliser une analyse socio-économique genre, afin de s'assurer que les besoins spécifiques des femmes et des jeunes sont effectivement pris en compte.
- Renforcer les capacités des comités de gestion des infrastructures pastorales, afin qu'ils puissent mettre en place des systèmes inclusifs d'accès (usagers directs, transhumants, personnes déplacées, etc.).

S'agissant des moteurs de paix et de conflits:

- Privilégier la mise en place des clubs Dimitra et des champs écoles agropastoraux dans les zones sécurisées et les sites d'accueil des PDI, en incluant dans les programmes des modules consacrés à la gestion des conflits.
- Réduire le potentiel des conflits résultant de la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, grâce à l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Protéger les moyens d'existence c'est sauver des vies

Le Réseau mondial contre les crises alimentaires (GNAFC) a été lancé par l'Union européenne, la FAO et le Programme alimentaire mondial lors du Sommet humanitaire mondial de 2016 afin de renforcer les efforts conjoints visant à faire face aux crises alimentaires dans le cadre de l'interface action humanitaire-développement-paix et de continuer à sensibiliser le monde et à susciter l'engagement de tous les acteurs concernés.

GNAFC offre un cadre de coordination cohérent visant à promouvoir les efforts collectifs d'analyse et de programmation stratégique pour une utilisation plus efficace des ressources afin de prévenir, se préparer et répondre aux crises alimentaires et, ainsi, soutenir les résultats collectifs liés à l'Objectif de développement durable 2 pour des solutions durables aux crises alimentaires.

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Union européenne et le programme de partenariat contribuant à renforcer GNAFC.

Contacts

Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest

FAO-REOWA@fao.org
Dakar, Sénégal

Bureau des urgences et de la résilience

OER-Director@fao.org
www.fao.org/emergencies | @FAOemergencies
Rome, Italie

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

CB6023FR/1/08.21